

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 1062****24 novembre 2001****SOMMAIRE**

<b>Metaldutch Lux, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>50930</b>	<b>Raffaello Luxembourg S.C.A., Luxembourg</b> .....	<b>50945</b>
<b>Murmin Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50932</b>	<b>Randstad Interim S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50939</b>
<b>Nadeau Finance, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>50930</b>	<b>Real Trading Holding, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>50972</b>
<b>Neutral Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50932</b>	<b>Realimmo Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50946</b>
<b>NHS Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50933</b>	<b>Reducta Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50948</b>
<b>Nutraco S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50934</b>	<b>Renobat S.A.</b> .....	<b>50945</b>
<b>Nutraco S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50934</b>	<b>Riata, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>50948</b>
<b>ODD Investments S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50934</b>	<b>Rode S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50948</b>
<b>Oximed Consulting, G.m.b.H.</b> .....	<b>50932</b>	<b>(La) Romance, S.à r.l., Dudelange</b> .....	<b>50958</b>
<b>Panacea S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50935</b>	<b>Romania Investment, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>50949</b>
<b>Participations et Services Intégrés - PA.SI. S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50936</b>	<b>Rowlands Temporaire - RTT Lux S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50948</b>
<b>Participations et Services Intégrés - PA.SI. S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50936</b>	<b>Ruggero Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50949</b>
<b>Participations et Services Intégrés - PA.SI. S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50936</b>	<b>Ruggero Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50949</b>
<b>Pecom Trading S.A.</b> .....	<b>50932</b>	<b>S.E.I.P.P. S.A., Société d'Etudes et d'Industrialisation de Procédés et Prototypes</b> .....	<b>50951</b>
<b>Peiperita S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50933</b>	<b>S.G.P.P., Société de Gestion et de Prises de Participations S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>50952</b>
<b>Peiperita S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50933</b>	<b>S.G.P.P., Société de Gestion et de Prises de Participations S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>50953</b>
<b>Peram Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50937</b>	<b>Sacci Financière S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50951</b>
<b>Peram Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50937</b>	<b>Sacer International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50952</b>
<b>Perfas S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>50938</b>	<b>Sacer International S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50952</b>
<b>Peroxy Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50935</b>	<b>San Gregorio S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>50954</b>
<b>Pert V S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50936</b>	<b>SDB Finanziaria S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50954</b>
<b>Pettinaroli Finance S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50938</b>	<b>SES Multimedia S.A., Betzdorf</b> .....	<b>50950</b>
<b>PG France 1, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>50960</b>	<b>SES Multimedia S.A., Betzdorf</b> .....	<b>50950</b>
<b>PI France 1, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>50966</b>	<b>SES Multimedia S.A., Betzdorf</b> .....	<b>50950</b>
<b>Pinatubo S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>50938</b>	<b>Sea Ox S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50940</b>
<b>Pinatubo S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>50938</b>	<b>Seamar S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> .....	<b>50949</b>
<b>Pleimount Participations Holding S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50939</b>	<b>Shoreline Luxembourg S.C.A., Luxembourg</b> .....	<b>50951</b>
<b>Pointcom S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50937</b>	<b>Sicabel Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>50976</b>
<b>PRO-FIT S.A., Professional Services Fitted to your Business</b> .....	<b>50939</b>	<b>Slava Holding S.A., Esch-sur-Alzette</b> .....	<b>50931</b>
<b>PROloc S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50942</b>	<b>Société Européenne des Satellites S.A., Betzdorf</b> .....	<b>50955</b>
<b>Primrose Investments S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>50940</b>	<b>Société Européenne des Satellites S.A., Betzdorf</b> .....	<b>50955</b>
<b>Primrose Investments S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>50940</b>	<b>Svenska Handelsbanken AB (publ), Luxembourg Branch, Luxembourg</b> .....	<b>50943</b>
<b>Private Investors Associated Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg</b> .....	<b>50939</b>	<b>Ternetwerke A.G., Luxembourg</b> .....	<b>50947</b>
<b>ProLogis Netherlands VI, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>50941</b>	<b>Ternetwerke A.G., Luxembourg</b> .....	<b>50946</b>
<b>ProLogis Netherlands VI, S.à r.l., Luxembourg</b> .....	<b>50942</b>	<b>Two Wins S.C.A., Luxembourg</b> .....	<b>50957</b>
<b>Property Services S.A.H., Luxembourg</b> .....	<b>50945</b>	<b>Two Wins S.C.A., Luxembourg</b> .....	<b>50958</b>
<b>Prophète S.A., Luxembourg</b> .....	<b>50945</b>		

**METALDUTCH LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 56.374.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2001*

1. Dorénavant la devise du capital social de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'Euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 15.132 composé par 100 actions d'une valeur nominale de EUR 151,32 chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social ancien, s'élevant à EUR 0,19 sera comptabilisée dans un compte des réserves non distribuable.

2. Article 5 des Statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à 15.132 (quinze mille cent trente-deux) EUR, représenté par 100 (cent) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 151,32 chacune» Luxembourg, le 5 avril 2001.

Pour extrait conforme

METALDUTCH LUX, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2001, vol. 551, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(31604/694/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**NADEAU FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2613 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 74.074.

In the year two thousand one, on the eighteenth of April.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of NADEAU FINANCE, S.à r.l. a société à responsabilité limitée, having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, and entered in the Luxembourg Trade Register, section B, under number 74.074, incorporated by deed of the undersigned notary on 28 décembre 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, number 331 of May 8, 2000, the articles of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on March 30, 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et des Associations, number 643 of September 8, 2000.

The meeting of shareholders was opened by M<sup>e</sup> Stef Oostvogels, lawyer, residing in Luxembourg, being in the chair,

The chairman designates as secretary M<sup>e</sup> Catherine Graff, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting of shareholders designates as scrutineer M<sup>e</sup> Delphine Tempe, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

Appointment of KANAWA INVESTISSEMENTS SA as manager of the Company.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First and sole resolution*

The general meeting decides to appoint KANAWA INVESTISSEMENTS SA, duly constituted under the Luxembourg Law, having its registered office in Luxembourg, as manager of the Company.

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française du texte qui précède :**

L'an deux mille un, le dix-huit avril.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la société NADEAU FINANCE, S.à r.l., avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 décembre 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 331 du 8 mai 2000 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire soussigné du 30 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 643 du 8 septembre 2000.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Stef Oostvogels, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Catherine Graff, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Delphine Tempe, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour :*

Nomination de KANAWA INVESTISSEMENTS S.A. comme gérant de la société.

II.- Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première et unique résolution*

L'assemblée décide de nommer comme gérant de la société, la société KANAWA INVESTISSEMENTS SA, dûment constituée suivant le droit luxembourgeois et dont le siège social est à Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Oostvogels, C. Graff, D. Tempe, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 129S, fol. 41, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé):* J.. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 11 mai 2001.

G. Lecuit.

(31609/220/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**SLAVA HOLDING S.A., Société Anonyme,  
(anc. SLAVA S.A.).**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 57, rue de l'Alzette.

Il résulte du procès-verbal d'une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange en date du 8 mai 2001, enregistré à Esch-sur-Alzette en date du 9 mai 2001, vol. 859, fol. 29, case 11:

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de Luxembourg à Esch-sur-Alzette.

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 4 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Et en version anglaise:

«**Art. 4.** The registered office of the corporation is established in Esch-sur-Alzette.»

L'assemblée générale a décidé de changer la dénomination en SLAVA HOLDING S.A.

Suite à la résolution qui précède l'assemblée générale décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme holding sous la dénomination de SLAVA HOLDING S.A.»

Et en version anglaise:

«**Art. 1.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme holding, under the name of SLAVA HOLDING S.A.»

Pour extrait conforme.

Differdange, le 16 mai 2001.

R. Schuman.

(31676/237/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**MURMIN HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 76.822.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2001*

La démission de Madame Elisabetta Pinto de son poste d'administrateur, est acceptée et décharge lui est donnée. Est nommé administrateur en son remplacement, Monsieur Federico Innocenti, Maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

Pour extrait sincère et conforme

MURMIN HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 7, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(31607/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**NEUTRAL HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.  
R. C. Luxembourg B 49.151.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 62, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

## AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice .....	6.658.999,04 CHF
- Affectation à la réserve légale .....	- 13.894,19 CHF
- Report à nouveau .....	6.645.104,85 CHF

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2001.

Signature.

(31612/802/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**OXIMED CONSULTING, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 65.777.

Le siège social de la société OXIMED CONSULTING, G.m.b.H., établi à Luxembourg, 65, avenue de la Gare, est dénoncé avec effet immédiat.

PEDUS SERVICE, S.à r.l.

Dépt. «Pedus Office»

T. Di Bari

*Auditeur interne / Membre du Comité de Direction*

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 552, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(31617/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**PECOM TRADING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 40.689.

Le siège social de la société PECOM TRADING S.A., établi à Luxembourg, 65, avenue de la Gare, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

PEDUS SERVICE, S.à r.l.

Dépt «PEDUS OFFICE»

M. T. Di Bari

*Auditeur Interne*

*Membre du Comité de Direction*

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 552, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(31623/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**NHS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 70.348.

Il résulte de la circulaire émise par le Conseil d'Administration de la société en date du 27 mars 2001, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 27 mars 2001, a décidé de nommer pour un terme de 3 (trois) ans, Monsieur Livio Cohen, en qualité d'Administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Livio Cohen, Président du Conseil d'Administration. Monsieur Livio Cohen déclare accepter cette nomination.

*Cinquième résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 mai 2001.  
P. NHS INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(31613/043/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**PEIPERITA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 58.536.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

PEIPERITA S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / un administrateur

(31624/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**PEIPERITA S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 58.536.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 27 avril 2001*

*Résolution*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2000 comme suit:

Conseil d'administration

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Gianguido Caligaris, directeur de banque, demeurant à Mendrisio (Italie), administrateur-délégué;

Simone Strocchi, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Isabelle Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PEIPERITA S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(31625/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**NUTRACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 55.606.

*Avis de conclusion d'une convention de domiciliation*

Conformément à l'article 5 point 10 de la loi du 23 décembre 1909, telle que modifiée par la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la conclusion d'une convention de domiciliation entre les sociétés:

PricewaterhouseCoopers, Experts Comptables et Fiscaux, S.à r.l., Réviseurs d'Entreprises, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, et;

NUTRACO S.A., société anonyme, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

La convention de domiciliation, datée du 20 février 2001, a été conclue pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(31614/581/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**NUTRACO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 55.606.

Il résulte des résolutions prises par voie circulaire par les administrateurs de la société que:

- le siège de la société a été transféré du 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg;

- Madame Maret a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat,

- Monsieur Marc Lachat, a été coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Maret. Cette cooptation est sujette à ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration est désormais composé comme suit:

- Monsieur Dick van Megchelen;

- MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.;

- Monsieur Marc Lachat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(31615/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**ODD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

**EXTRAIT**

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue à Luxembourg en date du 15 mai 2001, que Madame Christiane Hennebert et la société irlandaise RONGHWELL LIMITED ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs de la société et qu'elles ont été remplacées dans leurs fonctions par Madame Véronique De Meester et Mademoiselle Delphine Tempe.

Il résulte en outre de l'assemblée que la qualité d'administrateur a été confirmé à Monsieur Stef Oostvogels de sorte que le conseil d'administration de la société est actuellement composé comme suit:

- Mademoiselle Delphine Tempe,

- Madame Véronique De Meester,

- Monsieur Stef Oostvogels.

Le mandat de ces administrateurs prendra fin aux termes de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2001.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 12, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(31616/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**PANACEA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 65.993.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 8 mai 2001, a décidé de:

- nommer Monsieur Pascal Roumiguié, employé privé, demeurant au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, au poste d'administrateur de classe A de la société en remplacement de Monsieur Emmanuel David pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2000;

- nommer FIDUCIAIRE BILLON, domiciliée au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en tant que commissaire en remplacement de PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2000;

- transférer le siège social de la société du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

G. Becquer

*Président de l'Assemblée*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

(31618/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**PEROXY HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille un, le trois mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur John Turpel, administrateur de sociétés, demeurant à Erzen,  
agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CHERVIL SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 avril 2001, laquelle restera, après avoir été paraphée ne vaudra par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Le quel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme holding PEROXY HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 55.836, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 août 1996, publié au Mémorial, Recueil, numéro 547 du 25 octobre 1996.

- Le capital social est fixé à cent cinquante mille US Dollars (USD 150.000,-) représenté par cent cinquante (150) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (USD 1.000,-) chacune.

- Sa mandante est devenue propriétaire des cent cinquante (150) actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Elle assume la fonction de liquidateur.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège de la société dissoute à Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Turpel et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 129S, fol. 47, case 9. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

F. Baden.

(31629/200/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**PARTICIPATIONS ET SERVICES INTEGRES - PA.SI. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 45.583.

—  
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 11, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

*Par mandat*

*Signature*

(31619/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**PARTICIPATIONS ET SERVICES INTEGRES - PA.SI. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 45.583.

—  
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 11, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

*Par mandat*

*Signature*

(31620/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**PARTICIPATIONS ET SERVICES INTEGRES - PA.SI. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 45.583.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue en date du 16 mai 2001 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance,

a) ont été nommés administrateurs

- Monsieur Pierre Schmit, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

- Monsieur Nicolas Schaeffer Jr., Maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve

- Dott. Giorgio Bianchini-Scudellari, commercialista, avec adresse professionnelle à I-20121 Milan, Piazza Cavour, n°3.

b) Le mandat du commissaire aux comptes a été renouvelé

pour une période de six années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2006.

*Pour extrait conforme*

*Pour le Conseil d'Administration*

*Par mandat*

*Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 11, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

(31621/535/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**PERT V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 69.560.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 8, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2001.

PERT V S.A.

C. Schmitz / M. Lamesch

*Deux administrateurs*

(31630/045/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---



**PERAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 52.627.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 17 mai 2001.

Signature

Un mandataire

(31626/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**PERAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 52.627.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social de la société en date du 2 mai 2001 à 17.00 heures*

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- D'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 2000.

- D'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2000.

L'exercice clôture avec une perte de LUF 162.315,-

- D'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

\* Report de la perte: LUF 162.315,-

- Conformément à l'art. 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société et de continuer l'activité de celle-ci nonobstant les pertes cumulées importantes qu'elle a subies au 31 décembre 2000.

- D'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31627/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**POINTCOM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 79.946.

—  
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires  
tenue au siège social de la société en date du 1<sup>er</sup> mars 2001 à 9.00 heures*

*Décisions*

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Monsieur Frédéric Deflorenne de sa fonction d'administrateur de la société;

- de donner décharge à l'administrateur démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;

- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur David Fuchs, demeurant bâtiment B 2, Appartement 36, Résidence Diane, Le Vignoble à F-59300 Valenciennes, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31635/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**PERFAS S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R. C. Luxembourg B 32.560.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 11, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 2001*

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2001.

*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 11 mai 2001*

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Bernard Ewen et Monsieur Benoît Van Aerden administrateurs-délégués, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

*Pour la société*

Signature

(31628/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**PETTINAROLI FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 61.370.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 mai 2001*

Monsieur Ugo Pettinaroli, employé administratif, demeurant à Via Roma 128, I-San Maurizio d'Opaglio (NO), est nommé administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Giuseppe Pettinaroli, décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2003.

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Pour extrait sincère et conforme

PETTINAROLI FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2001, vol. 553, fol. 1, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(31631/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**PINATUBO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 44.453.

EXTRAIT

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 15 juin 2000, que:

Le capital social de la société a été converti en euros avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 1999 et augmenté ensuite dans le cadre de cette conversion de sorte que le capital social est fixé à six cent vingt mille (EUR 620.000,-).

En conséquence, l'article 6 des statuts a été modifié pour lui donner la teneur suivante:

«le capital social est fixé à six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-) représenté par cinquante (50) actions sans mention de valeur nominale.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2001, vol. 550, fol. 75, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(31632/200/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**PINATUBO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 44.453.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

F. Baden.

(31633/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**PLEIMOUNT PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 38.163.

—  
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

PLEIMOUNT PARTICIPATIONS HOLDING S.A.

Signature

(31634/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**PRIVATE INVESTORS ASSOCIATED HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 61.786.

—  
Les bilans au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 93, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(31638/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**PRO-FIT S.A., PROFESSIONAL SERVICES FITTED TO YOUR BUSINESS, Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 55.273.

—  
Le siège de la société PROFESSIONAL SERVICES FITTED TO YOUR BUSINESS, en abrégé PRO-FIT S.A., établi à Luxembourg, 65, avenue de la Gare, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

PEDUS SERVICES, S.à r.l.

Dépt «PEDUS OFFICE»

M. T. Di Bari

*Auditeur Interne*

*Membre du Comité de Direction*

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 552, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(31639/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**RANDSTAD INTERIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 50.502.

—  
Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 24 avril 2001 que:  
- la démission de Monsieur Bert E.A. de Groot de son poste d'administrateur de la société avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2001 a été acceptée;

- Monsieur Stephanus H. Witteveen, Administrateur-Délégué de RANDSTAD BELGIQUE, demeurant BDC/Heizelsplanade, B-1020 Bruxelles a été nommé en tant qu'administrateur en remplacement de Monsieur Bert E.A. de Groot, avec effet immédiat.

En conséquence de cette nomination, le Conseil d'Administration de la société est composé de la manière suivante:

- Monsieur Clemens T.M.J. Farla;

- Monsieur Hans Zwarts;

- Monsieur Stephanus H. Witteveen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

(31648/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**PRIMROSE INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 36.116.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 mars 2000*

*Résolutions:*

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 8 février 2000, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en Euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide de convertir le capital social de la société de FRF en EUR avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 1999, au cours de change de 1 Euro pour 6,55957 francs français et de remplacer dans les statuts toutes références au FRF par des références à l'Euro.

Le capital social de francs français deux millions (FRF 2.000.000,-) est converti en trois cent quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Euros et trois Eurocentimes (EUR 304.898,03).

2. Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation de capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de cent et un Euros et quatre-vingt-dix-sept Eurocentimes (EUR 101,97). Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à trois cent cinq mille Euros (EUR 305.000,-).

3. Annulation des 2.000 actions existantes d'une valeur de FRF 1.000,- chacune et création de deux mille (2.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions annulées.

4. Suppression pure et simple du capital autorisé.

5. En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à Euros trois cent cinq mille (EUR 305.000,-) représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

En conséquence, le Conseil d'Administration se chargera de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2001, vol. 551, fol. 12, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J.. Muller.

(31636/200/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**PRIMROSE INVESTMENTS, Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 36.116.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

F. Baden.

(31637/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**SEA OX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 57.917.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 septembre 1998*

La réélection de H.J.J. Moors, Jean-Marie Di Cino et PAN EUROPEAN VENTURES S.A. en tant qu'administrateurs et de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. en tant que Commissaire aux Comptes a été approuvée.

Les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Luxembourg, le 23 mars 2001.

Certifié sincère et conforme

SEA OX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2001, vol. 551, fol. 13, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J.. Muller.

(31666/694/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**ProLogis Netherlands VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 69.252.

In the year two thousand one, on the third of May.  
Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ProLogis European Finance, S.à r.l., a limited liability company, organised and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L2449 Luxembourg,  
duly represented by its manager ProLogis Directorship, S.à r.l., a limited liability company, organised and existing under the law of the Grand Duchy of Luxembourg, duly represented by Mr Peter Cassells, company director, Luxembourg.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of ProLogis Netherlands VI, S.à r.l., a limited liability company, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 69.252) (the «Company»), incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 24th, 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 463 of June 17th, 1999, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 937,000.- (nine hundred and thirty-seven thousand Euro) so as to raise it from EUR 13,000. (thirteen thousand Euro) to EUR 950,000.- (nine hundred and fifty thousand Euro) by the creation and issuing of 937 (nine hundred and thirty-seven) new shares with a par value of one thousand euros (1,000.-) each.

The new shares are subscribed by the sole shareholder ProLogis European Finance S.à r.l. and paid up in cash so that the sum of 937,000.- (nine hundred and thirty-seven thousand Euro) is at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the first sentence of Article 6 of the Articles of Incorporation of the Company shall henceforth read as follows:

«The Company's share capital is fixed at nine hundred and fifty thousand Euro (EUR 950,000.-) represented by nine hundred and fifty (950) Shares with a nominal value of one thousand Euro (EUR 1,000.-) each.».

*Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this increase of capital is estimated at approximately 470,000.- LUF.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille un, le trois mai.  
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ProLogis European Finance, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, créée et existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

dûment représentée par son gérant ProLogis Directorship, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, créée et existant sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg, dûment représentée par Monsieur Peter Cassells, administrateur de sociétés, Luxembourg.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de ProLogis Netherlands VI, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 69.252) (la «Société»), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire soussigné, en date du 24 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 463 du 17 juin 1999, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 937.000,- (neuf cent trente-sept mille euros) pour le porter de EUR 13.000,- (treize mille euros) à EUR 950.000,- (neuf cent cinquante mille euros) par la création et l'émission de 937 (neuf cent trente-sept) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les parts nouvelles sont souscrites et libérées en espèces par l'associée unique ProLogis European Finance, S.à r.l., de sorte que la somme de EUR 937.000.- (neuf cent trente-sept mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution qui précède, la première phrase de l'Article 6 des Statuts est modifiée et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à neuf cent cinquante mille euros (EUR 950.000,-) représenté par neuf cent cinquante (950) parts sociales, d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette augmentation de capital est estimé à environ 470.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Cassells et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 129S, fol. 48, case 2. – Reçu 317.985 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

F. Baden.

(31641/200/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**ProLogis Netherlands VI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 69.252.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

F. Baden.

(31642/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**PROloc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1730 Luxembourg, 36, rue de l'Hippodrome.  
R. C. Luxembourg B 71.677.

L'an deux mille un, le sept mai.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PROloc S.A, ayant son siège social à L-1730 Luxembourg, 36, rue de l'Hippodrome R.C. Luxembourg B 71.677 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 septembre 1999, ayant un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Fernand Pauly, employé, demeurant à Altwies.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Peggy Kostomaj, employée privée, demeurant à Hettange-Grande, France.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Laëtitia Roy, employée privée, demeurant à Capellen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

Changement du Conseil d'Administration

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Résolutions*

1. Démission de Monsieur Fernand Pauly comme administrateur-délégué de la société à partir du 5 mai 2001.
2. Démission de Madame Marceline Pauly née Dax comme administrateur de la société à partir du 5 mai 2001.
3. L'assemblée générale donne décharge aux administrateurs sortants.

4. Mademoiselle Laëtitia Roy, agent immobilier, demeurant 1A, rue de la Gare L-8325 Capellen est nommée administrateur-déléguée de la société pour achever le mandat de l'administrateur-délégué.

5. Monsieur Fernand Pauly, employé privé, demeurant 2, rue Victor Hugo L-5671 Altwies est nommé administrateur de la société pour achever le mandat d'administrateur.

6. Monsieur Henri Poulles, retraité, demeurant 10, rue de la Chapelle L-9188 Vichten, est nommé administrateur de la société pour achever le mandat d'administrateur.

7. La société pourra être engagée par la seule signature de l'administrateur-déléguée ou par la signature conjointe de 2 administrateurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Passé à Luxembourg, le 7 mai 2001.

F. Pauly / P. Kostomaj / L. Roy  
Président / Secrétaire / Scrutateur

*Conseil d'Administration Extraordinaire du 7 mai 2001*

1. Le conseil d'administration prend acte de la démission de Monsieur Fernand Pauly comme administrateur-délégué de la société à partir du 5 mai 2001.

2. Le conseil d'administration prend acte de la démission de Madame Marceline Pauly née Dax comme administrateur de la société à partir du 5 mai 2001.

3. Le conseil d'administration nomme unanimement Madame Laëtitia Roy, agent immobilier, demeurant 1A, rue de la Gare L-8325 Capellen comme administrateur-déléguée de la société pour achever le mandat de l'administrateur-délégué et donne par la présente décharge à l'administrateur-délégué démissionnaire.

4. Le conseil d'administration nomme unanimement Monsieur Fernand Pauly, employé privé, demeurant 2, rue Victor Hugo L-5671 Altwies comme administrateur de la société pour achever le mandat d'administrateur.

5. Le conseil d'administration nomme unanimement Monsieur Henri Poulles, retraité, demeurant 10, rue de la Chapelle L-9188 Vichten comme administrateur de la société pour achever le mandat d'administrateur.

6. La société pourra être engagée par la seule signature de l'administrateur-déléguée ou par la signature conjointe de 2 administrateurs.

L. Roy / H. Poulles / F. Pauly  
Administrateur-déléguée / Administrateur / Administrateur

F. Pauly / M. Pauly née Dax  
Administrateur-délégué démissionnaire / Administrateur démissionnaire

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 11, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(31640/000/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**SVENSKA HANDELSBANKEN AB (publ), Luxembourg Branch**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 39.099.

Pour l'enregistrement des documents joints pour la société  
SVENSKA HANDELSBANKEN AB (publ) Luxembourg Branch  
146, boulevard de la Pétrusse  
L-2330-LUXEMBOURG

Section B

Numéro 39.099

Pour la société

T. Goldschmidt / M.-T. Schanus-Legrand

Directeur Général / Directeur-adjoint

*Antrag auf Eintragung einer Niederlassung an das Handels-  
und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg*

Die Unterzeichnete SVENSKA HANDELSBANKEN AB (publ), Stockholm beantragt die Eintragung in das Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg ihrer Niederlassung in Luxemburg unter dem Namen SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxemburg Branch, wie folgt:

*Bezeichnung und Sitz der Niederlassung*

SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxembourg Branch mit Sitz in L-2330 Luxembourg, 146, boulevard de la Pétrusse.

*Gesellschaftszweck*

Die Bank, die Banktätigkeit betreiben soll, darf, ausser Geldeinlagen entgegennehmen und Kreditgeschäfte betreiben, folgende Tätigkeiten ausüben:

1. Handel mit Eigentum wie im 2. Abschnitt § 2 erstem Satz des Bankgewerbegesetzes (1987:617) angegeben,
2. Ausstellen von Bürgschaften und Garantien,
3. Zahlungsvermittlung,

4. Vermittlung von Obligationsanleihen und anderen Krediten,
5. Emissionstätigkeit,
6. Vermögensverwaltung,
7. Wertpapierhandel in Kommission mit offizieller Erlaubnis,
8. Vermietung von Bankschliessfächern und Verwahrung von Wertgegenständen,
9. Auskunftserteilung,
10. Devisenhandel,
11. Akkreditivtätigkeit,
12. Inkassotätigkeit,
13. Handel mit Reisedevise,
14. Vermittlung von Käufen, Verkäufen und Beleihung von Liegenschaften und Grundstücken im Erbbaurecht,
15. Verwaltung von Liegenschaften und Grundstücken im Erbbaurecht,
16. Sonstige Tätigkeit, insofern diese als mit dem Bankgewerbe zusammenhängend betrachtet werden kann, wie
  - a) Beratung und Unterstützung in Bezug auf Firmenleitung,
  - b) Bereitstellung von Computerdiensten,
  - c) Vermittlung von Versicherungen an die Allgemeinheit,
  - d) Handel mit Gold im Auftrag von Kunden.

*Geschäftsleitung der Niederlassung*

Die Geschäftsleitung der Niederlassung ist Herrn Pär-Ivan Pärson, Bankdirektor, wohnhaft in Frankfurt, Deutschland und Herrn Thomas Goldschmidt, Bankdirektor, wohnhaft in Windhof, Luxembourg, übertragen.

Zeichnungsberechtigt der Niederlassung sind:

Die A Unterschriften

- Guy Boulwood, SVENSKA HANDELSBANKEN, Frankfurt
- Klaus-Dieter Timmas, SVENSKA HANDELSBANKEN, Frankfurt
- Rudolf Wittmann, SVENSKA HANDELSBANKEN, Frankfurt
- Jan Selin, SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxemburg
- Marie-Thérèse Schanus-Legrand, SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxemburg

Die B Unterschriften

- Ronald Barbieri, SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxemburg.
- Susanne Habran, SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxemburg
- Georges Hess, SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxemburg
- Patricia Invernizzi, SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxemburg
- Frank Lee, SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxemburg
- Pascale Wester, SVENSKA HANDELSBANKEN, Luxemburg

*Revisionsstelle*

KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 - Luxembourg

Für Eintragung in das Handelsregister von und zu Luxemburg.

Für SVENSKA HANDELSBANKEN AB (publ)

T. Goldschmidt / M.-T. Schanus-Legrand

*General Manager / Senior Manager*

*Signature List*

*Valid as from April 2nd, 2001*

Authorized Signatories

All documents emanating from our bank must bear:

- the signatures of two signatories of Category A; or
- the signatures of one signatory of Category A and one signatory of Category B.

However confirmations regarding money market and foreign exchange transactions processed by computer may not bear any signature.

Category A

P.I. Pärson / T. Goldschmidt / M.-T. Schanus-Legrand

*General Manager / General Manager / Senior Manager*

G. Boulwood / J. Selin / K.-D. Timmas / R. Wittmann

Categorie B

R. Barbieri / S. Habran / G. Hess / P. Invernizzi / F. Lee / P. Wester

Luxembourg, le 10 mai 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2001, vol. 553, fol. 3, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

(31690/000/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.



**PROPERTY SERVICES S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 35.016.

Les administrateurs de PROPERTY SERVICES S.A.H. ont décidé, en date du 25 avril 2001, de transférer le siège social de la société du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2001.

G. Becquer  
*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31643/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**PROPHETE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 61.984.

Le bilan au 30 novembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
PROPHETE S.A.

Signature

(31644/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**RAFFAELLO LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 70.004.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 octobre 2000*

La démission de M. Maurizio Bianco et de M. Adriano Dispenza en tant que membres du Conseil de Surveillance de la société a été approuvée.

Sont nommés comme nouveaux membres du Conseil de Surveillance de la société:

- M. Giuseppe Zepplierci, General Manager, Banca della Ciorciaria, Frosinone, Italie;
- M. Lucio Chiricozzi, General Manager, Caritro, Trento, Italie;
- M. Gianni Tanturli, expert comptable, Reggio Emilia, Italie;

Leur mandat viendra à échéance le 31 janvier 2002.

Certifié sincère et conforme  
RAFFAELLO LUXEMBOURG S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2001, vol. 552, fol. 20, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(31647/694/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**RENOBAT S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 66.165.

Le siège social de la société RENOBAT S.A., établi à Luxembourg, 65, avenue de la Gare, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

PEDUS SERVICE, S.à r.l.  
Dépt «PEDUS OFFICE»

M. T. Di Bari  
*Auditeur Interne*

*Membre du Comité de Direction*

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 552, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(31651/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**REALIMMO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

## DISSOLUTION

L'an deux mille un, le trois mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur John Turpel, administrateur de sociétés, demeurant à Ernzen, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CHERVIL SERVICES LIMITED, ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 9 avril 2001, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme holding REALIMMO HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42.510, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 138 du 31 mars 1993. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 novembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 36 du 28 janvier 1994.

- Le capital social est fixé à un million US Dollars (1.000.000.USD) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille US Dollars (1.000.- USD) chacune.

- Sa mandante est devenue propriétaire des mille (1.000) actions dont s'agit et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation. Il assume la fonction de liquidateur.

- Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire de surveillance pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Turpel et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol.129S, fol. 47, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

F. Baden.

(31649/200/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**TERNETWERKE A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

H. R. Luxemburg B 16.632.

Im Jahre zweitausendeins, am zehnten Mai.

Vor dem Unterzeichnenden M<sup>e</sup> Léon Thomas, genannt Tom Metzler, Notar mit Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg.

Ist erschienen:

Frau Patricia Thill, Rechtsanwältin, wohnhaft L-2014 Luxembourg 6, rue Zithe, handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte des Verwaltungsrates der TERNETWERKE AG, Aktiengesellschaft mit Gesellschaftssitz in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 16.632,

laut der ihr gegebenen Vollmacht durch Beschluss des Verwaltungsrates getroffen in der Verwaltungsratssitzung der Gesellschaft vom 7. Mai 2001.

Eine Kopie des Protokolls der vorerwähnten Verwaltungsratssitzung wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage verbleiben um mit ihr registriert zu werden, nachdem sie von dem amtierenden Notar und der Bevollmächtigten ne varietur unterschrieben wurde.

Die Erschienenene, handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte des Verwaltungsrates der Gesellschaft, ersucht den amtierenden Notar folgende Aussagen zu beurkunden:

I. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch M<sup>e</sup> Frank Baden, Notar, damals mit Amtssitz in Mersch am 29. März 1979, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 159 vom 16. Juli 1979. Die Satzung wurde

abgeändert gemäss durch denselben Notar aufgenommenen Urkunde vom 28. Januar 1991, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 284 vom 24. Juli 1991 und privatschriftrechtlicher Urkunde vom 17. April 2000, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 675 vom 20. September 2000 und durch Urkunde aufgenommen am 30. Januar 2001 von Notar Marthe Thyes-Walch, mit Amtssitz in Luxemburg, handelnd in Vertretung des unterzeichneten Notars, noch nicht im Mémorial veröffentlicht.

II. Das jetzige gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt 1.000.000,- (eine Million) Euro, eingeteilt in 4.000 (viertausend) Aktien ohne Nennwert, welche voll eingezahlt sind.

III. Artikel 5 Absatz 2 der Satzung, sieht zusätzlich zum gezeichneten Kapital ein genehmigtes Kapital von 68.000.000,- (achtundsechzig Millionen) Euro vor, eingeteilt in 272.000 (zweihundertzweiundsiebzigtausend) Aktien ohne Nennwert.

- Laut Artikel 5 Absatz 2 ist der Verwaltungsrat der Gesellschaft ermächtigt während der Dauer von fünf Jahren, laufend vom 30. Januar 2001 an, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien durch Bareinzahlung, Naturalleistung nach den dann gültigen gesetzlichen Bestimmungen und durch Einverleibung sämtlicher freier Rücklagen und vorgetragener Gewinne, welche von Gesetzes wegen dem Kapital einverleibt werden können, mit oder ohne Emissionsprämie, je nach Beschlüssen des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist speziell dazu ermächtigt diese Kapitalerhöhungen durchzuführen ohne den bestehenden Aktionären ein Vorzugsrecht zu gewähren.

IV. In seiner Verwaltungsratsitzung vom 7. Mai 2001 hat der Verwaltungsrat einstimmig beschlossen das gezeichnete Gesellschaftskapital, im Rahmen des genehmigten Kapitals und mit Wirkung zum 10. Mai 2001, von seinem jetzigen Betrag von 1.000.000,- (eine Million) Euro auf 15.800.000,- (fünfzehn Millionen acht hundert tausend) Euro zu erhöhen, durch Ausgabe von 59.200 (neun und fünfzig tausend zwei hundert) neuen Stückaktien ohne Nennwert gegen Bareinlage, mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die Altaktien.

V. Die 59.200 (neun und fünfzigtausend zweihundert) neuen Stückaktien ohne Nennwert wurden gezeichnet und voll einbezahlt durch Bareinlage, so dass die Summe von 14.800.000,- (vierzehn Millionen acht hundert tausend) Euro der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, wovon dem Notar durch Bankbestätigung (Zeichnungsschein), Rechtfertigung gegeben wurde. Dieser Zeichnungsschein wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage verbleiben, nachdem er von dem amtierenden Notar und dem Bevollmächtigten ne varietur unterschrieben wurde.

VI. Aufgrund der Durchführung dieser Kapitalerhöhung wurde das gezeichnete Gesellschaftskapital auf 15.800.000,- (fünfzehn Millionen achthunderttausend) Euro erhöht und somit lautet in Zukunft Artikel 5 Absatz 1 der Satzung wie folgt:

«Das Gesellschaftskapital beträgt 15.800.000,- (fünf zehnte Millionen acht hundert tausend) Euro eingeteilt in 63.200 (drei und sechzig tausend zwei hundert) Aktien ohne Nennwert.»

#### Aussage

Der amtierende Notar erklärt hinsichtlich Artikel 32-1 des Gesellschaftsgesetzes wie abgeändert, die in Artikel 26 des Gesellschaftsgesetzes vorgeschriebenen Bedingungen überprüft zu haben.

#### Kosten

Die Kosten die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen werden auf den Betrag von 6.320.000,- (sechs Millionen drei hundert zwanzig tausend) Luxemburger Franken abgeschätzt.

Zwecks Berechnung der Fiskalgebühren wird vorliegende Kapitalerhöhung abgeschätzt auf 597.030.520,- (fünf hundert siebenundneunzig Millionen dreissig tausend fünf hundert zwanzig) Luxemburger Franken.

Worüber Protokoll, Geschehen und aufgenommen zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung an die Bevollmächtigte, hat diese gegenwärtiges Protokoll zusammen mit dem amtierenden Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Thill, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 9CS, fol. 12, case 6. – Reçu 5.970.305 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

Für gleichlautende Abschrift auf stempelfreies Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 15. Mai 2001.

T. Metzler.

(31694/222/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

### **TERNETWERKE A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R. C. Luxembourg B 16.632.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Bonnevoie, le 15 mai 2001.

Signature.

(31695/222/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**REDUCTA FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 42.599.

## Conseil d'administration

M. René Beltjens, Administrateur-Délégué, demeurant à B-Etalle  
M. Gérard Becquer, Administrateur, demeurant à F-Tressange-Ludelage  
Mme Vinciane de la Kethulle de Ryhove, Administrateur, demeurant à B-Etalle

## Commissaire

M. Dominique Robyns, demeurant à B-Suxy

## Situation du capital

Capital libéré..... BEF 14.250.000,-

*Extrait des décisions prises par l'Assemblée Générale*

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 11 septembre 2000 statuant sur les comptes de l'exercice 1999 a décidé de reporter la perte d'un montant de BEF 4.117.919,-

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(31650/581/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**RIATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: LUF 500.000,-**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 53.703.

L'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 27 avril 2001, a décidé de transférer le siège social du 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

G. Becquer

*Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(31652/581/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**RODE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R. C. Luxembourg B 65.131.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

RODE S.A.

Signature

(31655/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**ROWLANDS TEMPORAIRE - RTT LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 51.158.

Le bilan et le compte de pertes et profit au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, vol. 553, fol. 10, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

*Pour la Société ROWLANDS TEMPORAIRE*

C. Bensai

*Administrateur-délégué*

(31657/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**ROMANIA INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 69.741.

—  
Le bilan et le compte de pertes et profits au 30 avril 2000 enregistrés à Luxembourg le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

J. Lorang

Administrateur

(31656/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**RUGGERO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 68.459.

—  
Le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

C. Speecke

Administrateur

(31658/029/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**RUGGERO HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R. C. Luxembourg B 68.459.

—  
L'assemblée générale de la société anonyme RUGGERO HOLDING S.A. réunie au siège social le 19 mars 2001 a nommé Madame Arlette Dostert, demeurant à Helmsange et Monsieur Koen van Baren, demeurant à Mamer, aux fonctions d'administrateur en remplacement de Maarten van de Vaart et Hans de Graaf.

Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2004.

A l'issue de cette assemblée, les administrateurs sont:

- Carl Speecke;
- Arlette Dostert;
- Koen van Baren.

Le commissaire aux comptes est:

- FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Le siège social est situé au:

- 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

RUGGERO HOLDING S.A.

C. Speecke

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(31659/029/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**SEAMAR S.A., Société Anonyme,  
(Anc. SEAMAR HOLDING S.A.)**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 61.737.

—  
Les bilans aux 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(31665/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**SES MULTIMEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 57.624.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 13, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Betzdorf, le 16 mai 2001.

*Pour la société*

R. Jaeger / M Halliwell

*Membres du Conseil d'Administration*

(31668/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**SES MULTIMEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 57.624.

—  
**AFFECTATION DES RESULTATS/ EXERCICE 2000**

L'Affectation des résultats est sans objet (résultat négatif).

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 mai 2001.

Dans réquisition

*Pour la société*

R. Jaeger / M. Halliwell

*Membres du Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

(31669/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**SES MULTIMEDIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 57.624.

—  
Suite à l'Assemblée Générale de la société du 17 avril 2001, la composition du Conseil d'Administration de la société est la suivante:

**Administrateurs**

M. Romain Bausch, demeurant à Mamer (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Yves Elsen, demeurant à Mamer (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Martin Halliwell, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Roland Jaeger, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

M. Jürgen Schulte, demeurant à Trier (Allemagne)

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2002.

**Réviser d'entreprises**

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Kirchberg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-2017 Luxembourg.

**Gestion journalière**

La gestion journalière des affaires de la société est déléguée aux 3 personnes suivantes:

- M. Christian Schock, Directeur Général

- M. Peter Schüler, Directeur Commercial

- M. Robert Feierbach, Business Director

Betzdorf, le 16 mai 2001.

*Pour la société*

R. Jaeger / M. Halliwell

*Membres du Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 13, case 1. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

(31670/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**SACCI FINANCIERE S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 77.290.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, le 28 mars 2001, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

*Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Augusto Federici, ingénieur, demeurant à I-Rome, Via Margutta, 94;
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Pour dépôt aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

SACCI FINANCIERE S.A.

S. Vandi / R. Szymanski

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

(31660/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**S.E.I.P.P. S.A., SOCIETE D'ETUDES ET D'INDUSTRIALISATION DE PROCEDES ET PROTOTYPES S.A., Société Anonyme.**  
R. C. Luxembourg B 47.105.

Le siège social de la société SOCIETE D'ETUDES ET D'INDUSTRIALISATION DE PROCEDES ET PROTOTYPES S.A., en abrégé S.E.I.P.P. S.A., établi à Luxembourg, 65, avenue de la Gare, est dénoncé avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 avril 2001.

PEDUS SERVICE, S.à r.l.

Dépt. «Pedus Office»

M. T. di Bari

*Auditeur Interne*

*Membre du Comité de Direction*

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 552, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

(31667/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**SHORELINE LUXEMBOURG S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 72.573.

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 16 janvier 2001 entre la société en commandite par actions SHORELINE LUXEMBOURG S.C.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, et la société PricewaterhouseCoopers Experts Comptables et Fiscaux, S.à r.l. avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 2 mai 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2001, vol. 552, fol. 87, case 5. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

(31673/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**SACER INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.884.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour SACER INTERNATIONAL, Société Anonyme

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(31661/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**SACER INTERNATIONAL, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 35.884.

L'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2000 a ratifié la décision du Conseil d'administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Jean-Paul Rosen en remplacement de Monsieur Benoît Duvieusart.

Luxembourg, le 29 mars 2001.

Pour SACER INTERNATIONAL

BGL-MeesPIERSON TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 10, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(31662/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**S.G.P.P., SOCIETE DE GESTION ET DE PRISES DE PARTICIPATIONS S.A.,**

**Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

L'an deux mille un, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding S.G.P.P., SOCIETE DE GESTION ET DE PRISES DE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 32965, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 janvier 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 269 du 7 août 1990.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur David Grandjean, employé privé, demeurant à Arlon.

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Hénoumont, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour :*

1) Dissolution et mise en liquidation de la Société.

2) Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés. après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.



*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur:

- Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera,

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

signé: D. Grandjean, A. Siebenaler, N. Hénoumont et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 129S, fol. 42, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2001.

F. Baden.

(31671/200/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**S.G.P.P., SOCIETE DE GESTION ET DE PRISES DE PARTICIPATIONS S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg.

L'an deux mille un, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding S.G.P.P., SOCIETE DE GESTION ET DE PRISES DE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 32965, constituée suivant acte reçu par le notaire sous-signé en date du 10 janvier 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 269 du 7 août 1990. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 avril 2001, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Madame Nicole Hénoumont, employée privée, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Cristine Astgen, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour :*

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de la liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du 27 avril 2001.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 27 avril 2001 après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant à Burden

et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture de la liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme holding S.G.P.P., SOCIETE DE GESTION ET DE PRISES DE PARTICIPATIONS S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute à Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Hénoumont, A. Siebenaler, C. Astgen et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2001, vol. 129S, fol. 43, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2001.

F. Baden.

(31672/200/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**SDB FINANZIARIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 55.327.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 avril 2001*

1. Dorénavant la devise du capital social de la valeur des actions ainsi que des comptes de la société sera l'Euro. Afin d'aboutir à un arrondi raisonnable, le capital est fixé à EUR 36.155 composé par 700 actions d'une valeur nominale de EUR 51,65 chacune. Conformément aux modalités inscrites à l'alinéa 2 de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 26 novembre 1998, la différence entre le capital social converti et le capital social ancien, s'élevant à EUR 3,01 sera comptabilisée en débitant le compte des réserves.

2. Article 5 des Statuts est modifié pour lui donner la teneur suivante: «Le capital social est fixé à EUR 36.155 (trente-six mille cent cinquante-cinq), représenté par 700 (sept cents) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR 51,65 chacune».

Luxembourg, le 5 avril 2001.

Pour extrait conforme

SDB FINANZIARIA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2001, vol. 551, fol. 83, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J.. Muller.

(31664/694/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**SAN GREGORIO S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 43.043.

Il résulte du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue en date du 1<sup>er</sup> décembre 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

*Quatrième Résolution*

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Madame Rachel Szymanski en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 7 juillet 2000. L'Assemblée nomme définitivement Madame Rachel Szymanski en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

*Cinquième Résolution*

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;

- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté;

- Monsieur Corrado Bertini, retraité, demeurant à Pollone (Italie)

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Pour dépôt aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2001.

*Le Conseil d'Administration*

S. Vandí / R. Szymanski / C. Bertini

*Administrateur / Administrateur / Administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 95, case 8. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

(31663/043/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 22.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 13, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 mai 2001.

R. Steichen

*Le Président du Conseil d'Administration*

(31679/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 22.589.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES S.A. tenue en date du 17 avril 2001 à 10.30 heures que la gestion journalière des affaires de la société est déléguée au 4 personnes suivantes:

- Monsieur Romain Bausch, Director General
- Monsieur Yves Elsen, Commercial and Marketing Director
- Monsieur Martin Halliwell, Director of Communications Technology
- Monsieur Jürgen Schulte, Director of Finance.

Betzdorf, le 16 mai 2001.

Dans réquisition - inscriptions

*Pour la Société*

R. Jaeger

*Secretary General*

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

(31680/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

---

**SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R. C. Luxembourg B 22.589.

Suite à l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société du 17 avril 2001, la composition du conseil d'administration de la SOCIETE EUROPEENNE DES SATELLITES S.A. est la suivante:

Administrateurs

Administrateurs de la catégorie A

M. Wolfgang A. Baertz, Président du Comité de Direction, Administrateur-Délégué DRESDNER BANK LUXEMBOURG S.A., 26, rue du Marché-aux-Herbes, L-2097 Luxembourg

Sir Frank Barlow, Chairman of LOGICA PLC, Stephenson House, GB-75, Hampstead Road, London NW1 2PL

M. Ernst Wilhelm Contzen, Managing Director of DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg

M. Richard Goblet d'Alviella, Administrateur-Délégué, SOFINA S.A., 38, rue de Naples, B-1050 Bruxelles  
 Dr Joachim Kröske, Kellerberg 2, D-22885 Barisbüttel  
 M. Hadelin de Liedekerke Beaufort, Central Park, 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg  
 M. Christian Schaack, Administrateur-Délégué, FORTIS BANK, BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.  
 M. Gaston Schwertzer, Docteur en Droit, 4-6 rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg  
 M. Luis Sanchez-Merlo, Economist, Chairman of SANCHEZ-MERLO ASSOCIATES, Antonio Maura, 9, E-28014 Madrid  
 M. Gerd Tenzer, Member of the Board of Management DEUTSCHE TELEKOM AG, Friedrich Ebert Allee 140, D-53113 Bonn  
 M. François Tesch, Directeur Général, LE FOYER ASSURANCES, 6, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg  
 Administrateurs de la catégorie B  
 M. Georges Bollig, Directeur, SOCIETE NATIONALE DE CREDIT ET D'INVESTISSEMENT, 7, rue du Saint-Esprit, boîte postale 1207, L-1012 Luxembourg  
 M. Henri Germeaux, Directeur Général Adjoint, BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg  
 M. Raymond Kirsch, Président du Comité de Direction, BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg  
 M. Gaston Reinesch, Administrateur Général, Ministère des Finances, L-2931 Luxembourg  
 M. Victor Rod, Président du Conseil d'Administration, BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, 1, place de Metz, L-2954 Luxembourg  
 M. Georges Schmit, Secrétaire Général, Ministère de l'Economie, L-2914 Luxembourg  
 M. René Steichen, Avocat, 36, rue Clairefontaine, L-9201 Diekirch  
 Administrateurs représentant le personnel  
 M. Alfred Arbogast, Senior IT Systems Engineer, 61, rue de Dudelange, L-3631 Kayl  
 M. Denis Hourt, Station Infrastructure Technician, 32, rue de Gaulle, F-57480 Sierck-les-Bains, France  
 Mme Miranda Van den Heuvel, Marketing Assistant, 69, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg  
 Le mandat des administrateurs est fixé pour une période venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'an 2003.

Commissaire du Gouvernement

M. Jean-Paul Zens, Directeur du Service des Médias et de l'Audiovisuel, 5, rue Large, L-1917 Luxembourg

Réviseur d'entreprises

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Kirchberg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, L-2017 Luxembourg.

Gestion journalière

La gestion journalière des affaires de la société est déléguée à:

M. Romain Bausch, Directeur Général, SES

M. Yves Elsen, Directeur Commercial et du Marketing, SES

M. Martin Halliwell, Director Communications Technology, SES

M. Jürgen Schulte, Directeur Financier, SES

Secrétaire Général

M. Roland Jaeger.

#### AFFECTATION DES RÉSULTATS / EXERCICE 2000

L'affectation des résultats est la suivante:

Dividende .....	107.998.320,- EUR
Réserve libre .....	117.000.000,- EUR
Report à nouveau .....	604.804,- EUR
Total:.....	225.603.124,- EUR

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 16 mai 2001.

*Pour la société*

R. Steichen

*Le Président du Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2001, vol. 553, fol. 13, case 2. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): J.. Muller.*

**TWO WINS S.C.A.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 61.742.

L'an deux mille un, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TWO WINS S.C.A., ayant son siège social à L-7526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R.C. Luxembourg section B numéro 61.742, constituée comme société anonyme sous la dénomination de SOLINIA HOLDING S.A. suivant acte reçu le 14 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 114 du 21 février 1998; la forme de la société a été changée en société en commandite par actions et la dénomination a été changée en TWO WINS S.C.A. aux termes d'un acte reçu le 11 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 969 du 17 décembre 1999.

L'assemblée est présidée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour :*

1. Augmentation du capital souscrit de la société TWO WINS S.C.A. à concurrence d'un montant de LUF 78.127.000,- pour le porter de son montant actuel de LUF 87.721.000,- à LUF 165.848.000,- par la création et l'émission de 78.127 actions nouvelles de commanditaire de classe B, d'une valeur de LUF 1.000,-, chaque action ainsi créée jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, moyennant la conversion d'une dette envers les actionnaires de ITL 3.750.008.460,- (contre-valeur LUF 78.127.000,-).

2. Souscription et libération intégrale des actions ainsi créées par INFRA INVESTMENTS LIMITED.

3. Adaptation en conséquence de l'article 5 des statuts.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de LUF 78.127.000,- (soixante-dix-huit millions cent vingt-sept mille francs luxembourgeois) pour le porter de son montant actuel de LUF 87.721.000,- (quatre-vingt-sept millions sept cent vingt et un mille francs luxembourgeois) à LUF 165.848.000,- (cent soixante-cinq millions huit cent quarante-huit mille francs luxembourgeois), par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à ITL 3.750.008.460,- (trois milliards sept cent cinquante millions huit mille quatre cent soixante lires italiennes), ce qui représente en contre-valeur la somme de LUF 78.127.000,- (soixante-dix-huit millions cent vingt-sept mille francs luxembourgeois), par l'émission de 78.127 (soixante-dix-huit mille cent vingt-sept) actions nouvelles de commanditaire de classe B d'une valeur nominale de LUF 1.000,- jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 78.127 (soixante-dix-huit mille cent vingt-sept) actions nouvelles:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques INFRA INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Nerine Chambers 5, Columbus Centre, Pelican drive, Road Town, Tortola.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes INFRA INVESTMENTS LIMITED, ici représentée Madame Sandrine Bisaro, pré-nommée, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

*Rapport d'évaluation de l'apport*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., société à responsabilité limitée, Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion :*

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de commanditaire de classe B à émettre en contrepartie.

Luxembourg le 27 avril 2001

LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l.

Signé: Marco Claude.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à LUF 165.848.000,- (cent soixante-cinq millions huit cent quarante-huit mille francs luxembourgeois), réparti en 165.848 (cent soixante-cinq mille huit cent quarante-huit) actions, se divisant en:

- 1.253 (mille cinq cent trois) actions de commanditaire de classe A chacune d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois);
- 164.594 (cent soixante-quatre mille cinq cent quatre-vingt-quatorze) actions de commanditaire de classe B chacune d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) et
- 1 (une) action de commandité d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois).»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent mille francs luxembourgeois.

*Provision*

Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Van Hees, H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2001, vol. 129S, fol. 47, case 2. – Reçu 781.270 francs.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2001.

J. Elvinger.

(31711/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**TWO WINS S.C.A.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.742.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001. (31712/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

**LA ROMANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3470 Dudelange, 28, rue de la Fontaine.

STATUTS

L'an deux mille un, le quatre mai.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Christophe Erriquez, commerçant, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 4, rue des Marguerites;
- 2.- Mademoiselle Céline Erriquez, employée, demeurant à F-57120 Rombas, 49, rue des Villiers;
- 3.- et Mademoiselle Caroline Erriquez, employée, demeurant à F-57120 Rombas, 49, rue des Villiers;

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et à ces fins, arrêtent le projet des statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de LA ROMANCE, S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés, conformément aux dispositions légales et aux statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées avec établissement de restauration.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie, à son objet social.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) francs représenté par mille deux cent cinquante parts sociales (1.250) de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Christophe Erriquez, prédit, cinq cent cinquante parts sociales . . . . .	550 parts
2.- Mademoiselle Céline Erriquez, prédite, trois cent cinquante parts sociales . . . . .	350 parts
3.- et Mademoiselle Caroline Erriquez, prédite, trois cent cinquante parts sociales . . . . .	350 parts

Total: mille deux cent cinquante parts sociales. . . . . 1.250 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés sont libres.

Les cessions entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

**Art. 7.** Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés. Celle-ci nomme le ou les gérants pour une durée déterminée ou indéterminée et déterminera leur salaire, le cas échéant.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts (autres que celles qui ont trait à l'augmentation de la part sociale d'un associé) ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille un.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article (5) des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée LA ROMANCE, S.à r.l. ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, la décision suivante:

Est nommé gérant technique et administratif de la société pour une durée indéterminée Monsieur Christophe Erriquez, prédit.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Le siège social de la société est établi à L-3470 Dudelange, 28, rue de la Fontaine.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Ch. Erriquez, Cé. Erriquez, Ca. Erriquez, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2001, vol. 868, fol. 61, case 7. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 14 mai 2001.

N. Muller

(31754/222/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2001.

**PG FRANCE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Corporate capital: 13.000,-.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

**STATUTES**

In the year two thousand one, on the thirteenth day of April.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who shall remain depositary of the present deed.

There appeared PG EUOPE 1 S.A. H., a «société à responsabilité limitée» having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), R.C. B-71.259, represented by Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney executed on April 11, 2001.

This power of attorney, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes. The appearing party hereby declares its intention to organize and establish a company limited by shares («société à responsabilité limitée») and has drawn up the following Articles of Incorporation in connection therewith:

**Chapter I. Form, Object, Denomination, Duration, Registered Office****Art. 1<sup>er</sup> . Form**

There is established a company limited by shares («société à responsabilité limitée») governed by the law of August 10th, 1915, on Commercial Companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present Articles of Incorporation.

The Company is initially composed of a sole Shareholder, owner of all the Shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, notably as a result of the transfer of Shares or the issue of new Shares.

**Art. 2 . Object**

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3 . Denomination**

The Company will exist under the denomination of PG FRANCE 1, S.à r.l.

**Art. 4 . Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole Shareholder or pursuant to a resolution of the General Meeting of the Shareholders, as the case may be.

**Art. 5 . Registered Office**

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the Manager(s).

The Manager(s) may establish subsidiaries and branches where deemed useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Chapter II. Capital, Shares****Art. 6 . Capital**

The Capital is set at thirteen thousand (13,000.-) Euros represented by five hundred twenty (520) Shares of a par value of twenty five (25.-) Euros each.

In addition to the corporate Capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any Share in addition to its value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares, which the Company may redeem, from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7 . Amendment of the Capital**

The Capital may at any time be amended by decision of the sole Shareholder or pursuant to a resolution of the General Meeting of the Shareholders, as the case may be.

**Art. 8 . Rights and duties attached to the Shares**

Each Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the General Meetings of the Shareholders.

If the Company has only one Shareholder, the latter exercises all powers, which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the Shareholders.



Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the decisions of the sole Shareholder or the resolutions of the General Meeting of the Shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole Shareholder or of any of the Shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court. They must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the sole Shareholder or of the General Meeting of the Shareholders, as the case may be.

**Art. 9 . Indivisibility of Shares**

As between the Company and any Shareholder or other third party, each Share is to be treated as indivisible.

Co-owners of Shares must be represented in their dealings with the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10 . Transfers of Shares**

Where the Company has only one Shareholder, the sole Shareholder may transfer freely its Shares.

Where the Company has more than one Shareholder, the Shares may be transferred subject to the restrictions imposed by law.

Any costs and expenses in connection with such sale shall be borne by the selling Shareholder.

**Art. 11 . Formalities**

The Transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The Transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12 . Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole Shareholder or any of the Shareholders does not put the Company into liquidation.

**Chapter III. Management**

**Art. 13 . Management**

The Company is managed and administered by one or several Managers, who may be Shareholders or non-Shareholders.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole Shareholder or by the General Meeting of the Shareholders, as the case may be.

While appointing the Manager(s), the sole Shareholder or the General Meeting of the Shareholders, as the case may be, sets their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the Managers.

The sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting of the Shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may as well resign.

The sole Shareholder or the General Meeting of the Shareholders, as the case may be, decides upon the compensation of each Manager.

**Art. 14 . Powers of the Managers**

Each of the Managers individually has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company.

The Company is bound by the signature of each of the Managers acting individually. Each of the Managers is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

**Art. 15 . Death, Incapacity, Bankruptcy Or Insolvency of the Managers**

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 16 . Liability of the Managers**

No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

It is only liable for the performance of its duties.

**Chapter IV. General Meetings**

**Art. 17 . General Meeting of the Shareholders**

Where the Company has only one Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the General Meeting of the Shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

Where the Company has more than one Shareholder, the decisions of the Shareholders are taken in a General Meeting or, if there are no more than twenty-five Shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the Shareholders by registered mail.

In this latter case, the Shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

No decision is validly taken, unless it is approved by Shareholders representing together more than half of the corporate capital.

All amendments to the present Articles of Incorporation have to be approved by Shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

#### **Art. 18 . Decisions**

The decisions of the sole Shareholder or of the General Meeting of the Shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the Shareholders and proxies are attached to the minutes.

#### **Chapter V. Financial year - Balance-Sheet - Financial and other information - Allocation of Profits**

##### **Art. 19 . Financial year**

The Financial Year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December.

The first financial year begins by exception on the date of the incorporation of the Company and ends on the thirty-first day of December 2001.

##### **Art. 20 . Balance-sheet**

Each year, on December 31, the accounts are closed, the Manager(s) draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole Shareholder, or as the case may be, to the General Meeting of the Shareholders for approval.

##### **Art. 21 .Allocation of profits**

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten percent of the Capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole Shareholder or pursuant to a resolution of the General Meeting of the Shareholders, as the case may be, without prejudice to the power of the Manager(s) to allocate payments on account of dividends, within the limits permissible by law.

#### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

##### **Art. 22 . Dissolution. liquidation**

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not to be Shareholders, appointed by the sole Shareholder or the General

Meeting of the Shareholders, as the case may be, which will set the powers and compensation of the liquidator(s).

#### **Chapter VII. Applicable law**

##### **Art. 23 . Applicable Law**

All matters not provided for by the present Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

##### *Subscription and Payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of Shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Shares	Paid up Capital (100%)	Share premium
PG EUROPE 1, S.à r.l.	EUR 13,000.-	520	EUR 13,000.-	EUR 80,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 183 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

##### *Expenses Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one hundred thousand Luxembourg Francs.

For the purpose of registration the corporate capital and the share premium are together the equivalent of three million seven hundred and fiftyone thousand six hundred and eleven Luxembourg Francs (LUF 3,751,611.-).

##### *Extraordinary general meeting*

The above-named party, in its capacity as sole Shareholder of the Company, has passed the following resolutions:

I. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to elect the following as Managers for an undetermined period:

- 1.- Mr Jeremiah William O'Connor Jr., Real Estate Executive, 293 Pondfield Road, Bronxville, New York USA;
- 2.- Mr Thomas Edward Quinn, Real Estate Executive, 851 Bellis Parkway, Oradell, New Jersey USA;
- 3.- Mr Gary John Dienst, Real Estate Executive, 67 Lambert Ridge, Cross River, New York USA.

II. The registered office of the Company shall be at 398, route d'Esch, L1471 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Hesperange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le treize avril.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

PG EUROPE 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), R.C. B-71.259; représentée par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 avril 2001, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Le comparant déclare son intention d'organiser et de constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les Statuts ainsi qu'il suit:

### Chapitre I<sup>er</sup>. Forme, Objet, Dénomination, Durée, Siège social

#### Art. 1<sup>er</sup> . Forme

Il est constitué une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents Statuts.

La Société est initialement composée d'un Associé unique, propriétaire de toutes les Parts Sociales. La Société peut cependant, à n'importe quel moment, être composée de plusieurs Associés, par suite, notamment, de cession desdites Parts ou d'émission de Parts nouvelles.

#### Art. 2 . Objet

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder de manière privée à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

#### Art. 3 . Dénomination

La Société existe sous la dénomination PG FRANCE 1, S.à r.l.

#### Art. 4 . Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique ou par résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

#### Art. 5 . Siège social

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une décision du/des Gérant(s).

Le/les Gérant(s) pourra(ont) établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, à l'endroit jugé utile.

### Chapitre II. Capital, parts sociales

#### Art. 6 . Capital social

Le Capital social est fixé à treize mille Euros (EUR 13.000,-), représenté par cinq cent vingt (520) Parts Sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

En plus du Capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une Part Sociale en plus de la valeur nominale seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales des Associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

#### Art. 7 . Modification du Capital social

Le Capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'Associé unique ou une résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

#### Art. 8 . Droits et obligations attachés aux Parts Sociales

Chaque Part Sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'Assemblée Générale des Associés.

Si la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à l'Assemblée Générale des Associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'Associé unique ou de l'un des Associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judi-

ciaire des actifs sociaux. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

#### **Art. 9 . Indivisibilité des Parts Sociales**

Chaque Part est indivisible à l'égard de la Société, des tiers et de tout Associé.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé parmi eux ou en dehors d'eux.

#### **Art. 10 . Cession de parts**

Lorsque la Société comporte un Associé unique, l'Associé unique peut librement transférer ses Parts Sociales.

Lorsque la Société comporte plus d'un Associé, les Parts Sociales peuvent être transférées sous réserve des restrictions prévues par la loi.

Tout frais et dépenses en relation avec une telle vente seront supportés par l'Associé vendeur.

#### **Art. 11 . Formalités**

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

#### **Art. 12 . Incapacité, faillite ou déconfiture d'un Associé**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'Associé unique ou de l'un des Associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### **Chapitre III. Gérance**

#### **Art. 13 . Gérance**

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas. Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

L'Associé unique ou, selon le cas, l'Assemblée Générale des Associés peut décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou l'Assemblée des Associés, selon le cas, décide de la rémunération de chaque Gérant.

#### **Art. 14 . Pouvoirs des Gérants**

Chaque Gérant a individuellement les pouvoirs les plus étendus pour tout acte d'administration, de gestion ou de disposition concernant la Société, quelle que soit la nature ou la taille de l'opération, pourvu qu'il relève de l'objet social.

La Société est engagée par la signature de chacun des Gérants agissant individuellement. Chacun des Gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

#### **Art. 15 . Décès, incapacité, faillite ou déconfiture des Gérants**

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

#### **Art. 16 . Responsabilité des Gérants**

Aucun Gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, une obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société.

Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### **Chapitre IV. Assemblées Générales**

#### **Art. 17 . Assemblée Générale des Associés**

Lorsque la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'Assemblée Générale des Associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte plus d'un Associé, les décisions des Associés sont prises lors d'une Assemblée Générale des Associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq Associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux Associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement adoptée sans l'approbation d'Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutes modifications des présents Statuts doivent être approuvées par des Associés représentant ensemble au moins trois quarts du capital social.

#### **Art. 18 . Décisions**

Les décisions de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social.

Les pièces constatant les votes des Associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

## Chapitre V. Année sociale, Bilan, Informations financières et autres, Distribution

### Art. 19 . Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

La première année sociale commence par exception à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2001.

### Art. 20 . Bilan

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) Gérant(s) dresse(nt) un inventaire des actifs et des passifs et établi(ssen)t le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis pour approbation à l'Associé unique ou, selon le cas, à l'Assemblée Générale des Associés.

### Art. 21 . Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve, ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du Capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'Associé unique ou, selon le cas, l'Assemblée Générale des Associés, sans préjudice du pouvoir du/des Gérant(s) de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

### Art. 22 . Dissolution, Liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés, selon le cas, par l'Associé unique ou par l'Assemblée Générale des Associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Chapitre VII. Loi applicable

### Art. 23 . Loi applicable

Tous les points qui ne sont pas réglés par les présents Statuts seront déterminés en application de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

Les Statuts de la Société ayant été établis par le comparant préqualifié, le comparant a souscrit le nombre de Parts Sociales et entièrement libérées en espèces les montants suivants:

Associé	Capital souscrit	Nombre de Parts sociales	Capital libéré	Prime d'émission
PG EUROPE 1, S.à r.l.	EUR 13.000,-	520	EUR 13.000,-	EUR 80.000,-

La preuve de cette libération a été rapportée au notaire soussigné qui constate que les conditions posées à l'Article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ cent mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital souscrit et les primes d'émission équivalent ensemble à trois millions sept cent cinquante et un mille six cent onze francs luxembourgeois (LUF 3.751.611,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

L'Associé unique, agissant en lieu et place de l'Assemblée Générale, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. Le nombre des Gérants est fixé à 3.

Sont nommés Gérants pour une durée illimitée:

1.- Monsieur Jeremiah William O'Connor Jr., Gérant immobilier, 293, Pondfield Road, Bronxville, New York, USA;

2.- Monsieur Thomas Edward Quinn, Gérant immobilier, 85J Bellis Parkway, Oradell, New Jersey, USA;

3.- Monsieur Gary John Dienst, Gérant immobilier, 67 Lambert Ridge, Cross River, New York, USA.

II. Le siège social est fixé à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête du comparant et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2001, vol. 859, fol. 7, case 11. – Reçu 37.516 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mai 2001.

J.-J. Wagner.

(31756/239/368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2001.

**PI FRANCE 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Corporate capital: 13.000,- EUR.**

Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

**STATUTES**

In the year two thousand one, on the thirteenth day of April.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Hesperange (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who shall remain depositary of the present deed.

There appeared PI EUROPE 1, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» having its registered office at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), R.C. B 71.260 represented by Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney executed on April 11, 2001.

This power of attorney, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes. The appearing party hereby declares its intention to organize and establish a company limited by shares («société à responsabilité limitée») and has drawn up the following Articles of Incorporation in connection therewith:

**Chapter I. Form, Object, Denomination, Duration, Registered office****Art. 1<sup>er</sup> . Form**

There is established a company limited by shares (société à responsabilité limitée) governed by the law of August 10th, 1915, on Commercial Companies, as amended, by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present Articles of Incorporation.

The Company is initially composed of a sole Shareholder, owner of all the Shares. The Company may however at any time be composed of several Shareholders, notably as a result of the transfer of Shares or the issue of new Shares.

**Art. 2 . Object**

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also use its funds to invest in real estate and in intellectual property rights in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds or notes.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3 . Denomination**

The Company will exist under the denomination of PI FRANCE 1, S.à r.l.

**Art. 4 . Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole Shareholder or pursuant to a resolution of the General Meeting of the Shareholders, as the case may be.

**Art. 5 . Registered Office**

The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the Manager(s).

The Manager(s) may establish subsidiaries and branches where deemed useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Chapter II. Capital, Shares****Art. 6 . Capital**

The Capital is set at thirteen thousand (13,000.-) Euros represented by five hundred twenty (520) Shares of a par value of twenty-five (25.-) Euros each.

In addition to the corporate Capital, there may be set up a premium account into which any premium amount paid on any Share in addition to its value is transferred.

The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares, which the Company may redeem, from its Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 7 . Amendment of the Capital**

The Capital may at any time be amended by decision of the sole Shareholder or pursuant to a resolution of the General Meeting of the Shareholders, as the case may be.

**Art. 8 . Rights and duties attached to the Shares**

Each Share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the General Meetings of the Shareholders.

If the Company has only one Shareholder, the latter exercises all powers, which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the Shareholders.

Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the decisions of the sole Shareholder or the resolutions of the General Meeting of the Shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole Shareholder or of any of the Shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court. They must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the sole Shareholder or of the General Meeting of the Shareholders, as the case may be.

**Art. 9 . Indivisibility of Shares**

As between the Company and any Shareholder or other third party, each Share is to be treated as indivisible.

Co-owners of Shares must be represented in their dealings with the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10 . Transfers of Shares**

Where the Company has only one Shareholder, the sole Shareholder may transfer freely its Shares.

Where the Company has more than one Shareholder, the Shares may be transferred subject to the restrictions imposed by law.

Any costs and expenses in connection with such sale shall be borne by the selling Shareholder.

**Art. 11 . Formalities**

The Transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The Transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of Article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12 . Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder**

The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole Shareholder or any of the Shareholders does not put the Company into liquidation.

**Chapter III. Management**

**Art. 13 . Management**

The Company is managed and administered by one or several Managers, who may be Shareholders or non-Shareholders.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole Shareholder or by the General Meeting of the Shareholders, as the case may be.

While appointing the Manager(s), the sole Shareholder or the General Meeting of the Shareholders, as the case may be, sets their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the Managers.

The sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting of the Shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause. Each Manager may as well resign.

The sole Shareholder or, as the case may be, the General Meeting of the Shareholders decides upon the compensation of each Manager.

**Art. 14 . Powers of the Managers**

Each of the Managers individually has the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company.

The Company is bound by the signature of each of the Managers acting individually. Each of the Managers is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

**Art. 15 . Death, Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of the Managers**

The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a Manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a Manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 16 . Liability of the Managers**

No Manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

It is only liable for the performance of its duties.

**Chapter IV. General Meetings**

**Art. 17 . General Meeting of the Shareholders**

Where the Company has only one Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the General Meeting of the Shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

Where the Company has more than one Shareholder, the decisions of the Shareholders are taken in a General Meeting or, if there are no more than twenty-five Shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the Shareholders by registered mail.

In this latter case, the Shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

No decision is validly taken, unless it is approved by Shareholders representing together more than half of the corporate capital.

All amendments to the present Articles of Incorporation have to be approved by Shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

#### **Art. 18 . Decisions**

The decisions of the sole Shareholder or of the General Meeting of the Shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the Management at the registered office of the Company. The votes of the Shareholders and proxies are attached to the minutes.

### **Chapter V. Financial year, Balance sheet, Financial and other information, allocation of profits**

#### **Art. 19 . Financial year**

The Financial Year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December. The first financial year begins by exception on the date of the incorporation of the Company and ends on the thirty-first day of December 2001.

#### **Art. 20. Balance-sheet**

Each year, on December 31, the accounts are closed, the Manager(s) draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole Shareholder, or as the case may be, to the General Meeting of the Shareholders for approval.

#### **Art. 21. Allocation of profits**

The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when the reserve amounts to ten percent of the Capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole Shareholder or pursuant to a resolution of the General Meeting of the Shareholders, as the case may be, without prejudice to the power of the Manager(s) to allocate payments on account of dividends, within the limits permissible by law.

### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 22 . Dissolution, liquidation**

In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not to be Shareholders, appointed by the sole Shareholder or the General Meeting of the Shareholders, as the case may be, which will set the powers and compensation of the liquidator(s).

### **Chapter VII. Applicable law**

#### **Art. 23 . Applicable Law**

All matters not provided for by the present Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of Shares and has paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed Capital	Number of Shares	Paid-up Capital 100%	Share Premium
PI EUROPE 1, S.à r.l.	EUR 13,000.-	520	EUR 13,000.-	EUR 144,000.-

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 183 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one hundred and thirty thousand Luxembourg Francs.

For the purpose of registration the corporate capital and the share premium are together the equivalent of six million three hundred and thirty-three thousand three hundred and sixty-four Luxembourg Francs (LUF 6,333,364.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

The above-named party, in its capacity as sole Shareholder of the Company, has passed the following resolutions:

I. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to elect the following as Managers for an undetermined period:

- 1.- Mr Jeremiah William O'Connor Jr., Real Estate Executive, 293 Pondfield Road, Bronxville, New York USA;
- 2.- Mr Thomas Edward Quinn, Real Estate Executive, 851 Bellis Parkway, Oradell, New Jersey USA;
- 3.- Mr Gary John Dienst, Real Estate Executive, 67 Lambert Ridge, Cross River, New York USA.

II. The registered office of the Company shall be at 398, route d'Esch, L1471 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Hesperange on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing in Luxembourg, who is known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.



### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille un, le treize avril.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

PI EUROPE 1, S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et ayant son siège social à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), R.C. B 71.260; représentée par Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 11 avril 2001, laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Le comparant déclare son intention d'organiser et de constituer une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les Statuts ainsi qu'il suit:

### Chapitre I. Forme, Objet, Dénomination, Durée, Siège social

#### Art. 1<sup>er</sup>. Forme.

Il est constitué une société à responsabilité limitée, régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents Statuts.

La Société est initialement composée d'un Associé unique, propriétaire de toutes les Parts Sociales. La Société peut cependant, à n'importe quel moment, être composée de plusieurs Associés, par suite, notamment, de cession desdites Parts ou d'émission de Parts nouvelles.

#### Art. 2 . Objet

La Société a pour objet la prise de participations et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder de manière privée à l'émission d'obligations.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

#### Art. 3. Dénomination

La Société existe sous la dénomination PI FRANCE 1, S.à r.l.

#### Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'Associé unique ou par résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

#### Art. 5. Siège social

Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par une décision du/des Gérant(s).

Le/les Gérant(s) pourra(ont) établir des filiales et des succursales au Luxembourg ou à l'étranger, à l'endroit jugé utile.

### Chapitre II. Capital, parts sociales

#### Art. 6 . Capital social

Le Capital social est fixé à treize mille (13.000,-) Euros, représenté par cinq cent vingt (520) Parts Sociales d'une valeur de vingt-cinq (25,-) Euros chacune.

En plus du Capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une Part Sociale en plus de la valeur nominale seront transférées.

L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales des Associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux Associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

#### Art. 7 . Modification du Capital social

Le Capital social pourra, à tout moment, être modifié par une décision de l'Associé unique ou une résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

#### Art. 8 . Droits et obligations attachés aux Parts Sociales

Chaque Part Sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'Assemblée Générale des Associés.

Si la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à l'Assemblée Générale des Associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'Associé unique ou de l'un des Associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judi-

ciaire des actifs sociaux. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

#### **Art. 9 . Indivisibilité des Parts Sociales**

Chaque Part est indivisible à l'égard de la Société, des tiers et de tout Associé.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé parmi eux ou en dehors d'eux.

#### **Art. 10 . Cession de parts**

Lorsque la Société comporte un Associé unique, l'Associé unique peut librement transférer ses Parts Sociales.

Lorsque la Société comporte plus d'un Associé, les Parts Sociales peuvent être transférées sous réserve des restrictions prévues par la loi.

Tout frais et dépenses en relation avec une telle vente seront supportés par l'Associé vendeur.

#### **Art. 11 . Formalités**

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Les cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

#### **Art. 12 . Incapacité, faillite ou déconfiture d'un Associé**

L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'Associé unique ou de l'un des Associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

### **Chapitre III. Gérance**

#### **Art. 13 . Gérance**

La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

L'Associé unique ou, selon le cas, l'Assemblée Générale des Associés peut décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou l'Assemblée des Associés, selon le cas, décide de la rémunération de chaque Gérant.

#### **Art. 14 . Pouvoirs des Gérants**

Chaque Gérant a individuellement les pouvoirs les plus étendus pour tout acte d'administration, de gestion ou de disposition concernant la Société, quelle que soit la nature ou la taille de l'opération, pourvu qu'il relève de l'objet social.

La Société est engagée par la signature de chacun des Gérants agissant individuellement. Chacun des Gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

#### **Art. 15 . Décès, incapacité, faillite ou déconfiture des Gérants**

Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un Gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un Gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

#### **Art. 16 . Responsabilité des Gérants**

Aucun Gérant ne contracte, en raison de ses fonctions, une obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société.

Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### **Chapitre IV. Assemblées Générales**

#### **Art. 17 . Assemblée Générale des Associés**

Lorsque la Société comporte un Associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'Assemblée Générale des Associés.

Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ne sont pas applicables.

Lorsque la Société comporte plus d'un Associé, les décisions des Associés sont prises lors d'une Assemblée Générale des Associés ou, dans le cas où la Société comporte moins de vingt-cinq Associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux Associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas les Associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Aucune décision n'est valablement adoptée sans l'approbation d'Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutes modifications des présents Statuts doivent être approuvées par des Associés représentant ensemble au moins trois quarts du capital social.

#### **Art. 18 . Décisions**

Les décisions de l'Associé unique ou de l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas seront établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social.

Les pièces constatant les votes des Associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

## Chapitre V. Année sociale, Bilan, Informations financières et autres, Distribution

### Art. 19 . Année sociale

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

La première année sociale commence par exception à la date de constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2001.

### Art. 20 . Bilan

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le(s) Gérant(s) dresse(nt) un inventaire des actifs et des passifs et établi(ssen)t le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi.

Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis pour approbation à l'Associé unique ou, selon le cas, à l'Assemblée Générale des Associés.

### Art. 21 . Répartition des bénéfices

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du Capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'Associé unique ou, selon le cas, l'Assemblée Générale des Associés, sans préjudice du pouvoir du/des Gérant(s) de procéder, dans les limites permises par la loi, à un versement d'acomptes sur dividendes.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

### Art. 22 . Dissolution, Liquidation

Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés, selon le cas, par l'Associé unique ou par l'Assemblée Générale des Associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## Chapitre VII. Loi applicable

### Art. 23 . Loi applicable

Tous les points qui ne sont pas réglés par les présents Statuts seront déterminés en application de la loi luxembourgeoise du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

Les Statuts de la Société ayant été établis par le comparant préqualifié, le comparant a souscrit le nombre de Parts Sociales et entièrement libérées en espèces les montants suivants:

Associé	Capital souscrit	Nombre de Parts Sociales	Capital libéré	Prime d'émission
PI EUROPE 1, S.à r.l.	EUR 13.000,-	520	EUR 13.000,-	EUR 144.000,

La preuve de cette libération a été rapportée au notaire soussigné qui constate que les conditions posées à l'Article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ cent trente mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital souscrit et la prime d'émission équivalent ensemble à six millions trois cent trente-trois mille trois cent soixante-quatre francs luxembourgeois (LUF 6.333.364,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

L'Associé unique, agissant en lieu et place de l'Assemblée Générale, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

I. Le nombre des Gérants est fixé à 3. Sont nommés Gérants pour une durée illimitée

1) Monsieur Jeremiah William O'Connor Jr., Gérant immobilier, 293, Pondfield Road, Bronxville, New York, USA;

2) Monsieur Thomas Edward Quinn, Gérant immobilier, 851 Bellis Parkway, Oradell, New Jersey, USA;

3) Monsieur Gary John Dienst, Gérant immobilier, 67 Lambert Ridge, Cross River, New York, USA,

II. Le siège social est fixé à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française; à la requête du comparant et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 avril 2001, vol. 859, fol. 7, case 12. – Reçu 63.334 francs.

Le Receveur (signé):Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mai 2001.

J.-J. Wagner.

(31757/239/368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2001.

**REAL TRADING HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

## STATUTES

In the year two thousand and one, on the seventh day of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

HOLM TRADING HOLDING S.A., a company incorporated under Luxembourg law, established and having its registered office in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider,

here represented by:

Mr Eggert J. Hilmarsson, bank employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given to him in Luxembourg, on May 4, 2001.

This proxy, signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a «société à responsabilité limitée» which is herewith established as follows:

**Title I. Object, Duration, Name, Registered Office**

**Art. 1.** There is hereby established a company with limited liability which shall be governed by the law pertaining to such an entity as well as by the present articles.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind, and the administration, control and development of its portfolio.

The Company shall not itself carry on directly any industrial activity or maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment of its purposes, remaining always however within the limits established and by Article two hundred and nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended, and by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty nine governing holding companies.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company is incorporated under the name of REAL TRADING HOLDING, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**Title II. Share Capital, Shares**

**Art. 6.** The Company's capital is fixed at two hundred fifty thousand Danish Crowns (250,000 DKK) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of ten Danish Crowns (10 DKK) each.

Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by agreement of a majority of shareholders representing three quarter of the capital at least.

The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholder, in proportion to their part in the capital represented by their shares.

**Art. 8.** Each share gives rights to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to its relationship with the number of shares in existence.

**Art. 9.** The Company will recognise only one holder per share. The joint holders have to appoint a sole representative towards the Company.

**Art. 10.** The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of the new shareholders following the passing of a resolution of the shareholders in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital according to the conditions foreseen in article 11. In the event of the death of a shareholder, the approval of at least three quarters of the shares held by the surviving shareholders must be obtained for a transfer of the shares of the deceased shareholder to a person who is not an existing shareholder. This approval however is not required in case the shares are transferred either to ascendants, descendants or the surviving spouse.

**Art. 11.** The shareholder who wants to cede all or part of his shares must inform the other shareholders by registered mail and indicate the number of shares which transfer is demanded, the names, first names, professions and residences of the proposed transferees.

Thereupon the other shareholders have a right of pre-emption for the purchase of the shares which transfer was proposed. This right is exercised in proportion to the number of shares in possession of each shareholder. By not exercising, totally or partly, his right of pre-emption, a shareholder increases the other shareholder's rights.

Shares may never be divided: if the number of shares to transfer is not exactly proportional to the number of shares for which the right of preemption is exercised, the surplus is, in the absence of agreements, allocated by drawings. The shareholder who wishes to exercise his right of pre-emption, must inform the other shareholders by registered mail in the two months following the letter informing him of the request for transfer, failing which he shall lose his right of pre-emption.

The price payable for acquiring the shares shall be determined by mutual consent between assignor and assignee(s), failing agreement by a qualified accountant designated by mutual consent between assignor and assignee(s), in case of disagreement by an independent expert named at the request of the prosecuting part by the tribunal de commerce which has jurisdiction over the registered office of the Company.

The expert will report about the determination of the price during the month following his nomination. He will have access to all books and other documents of the Company which he shall deem essential to the execution of his mission

**Art. 12.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the shareholders will not bring the Company to an end.

**Art. 13.** Neither creditors nor heirs may for any reason seal assets or documents of the Company.

### **Title III. Management**

**Art. 14.** The Company is managed by one or several directors acting as a board, not necessarily shareholders. In dealing with third parties, the directors have extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The directors are appointed by the general meeting of shareholders which fixes the term of their office. They may be dismissed freely at any time.

The Company will, in all circumstances, only be bound by the signature of one director appointed by the general meeting of shareholders or, in case the general meeting of shareholders has appointed two or more directors, by any two directors acting jointly.

**Art. 15.** The death or resignation of a director, for any reason, does not bring the winding-up of the Company.

**Art. 16.** The director or directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 17.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder has as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 18.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

**Art. 19.** The Company's year begins on the first of January and ends on the thirty first of December.

**Art. 20.** Each year on the thirty first of December the books are closed and the directors prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be used freely by the shareholders.

### **Title IV. Dissolution, liquidation**

**Art. 22.** In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 23.** For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the shareholders refer to the existing laws.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows by HOLM TRADING HOLDING S.A., prenamed; twenty-five thousand shares (25,000).

All the shares have been subscribed by HOLM TRADING HOLDING S.A., prenamed, at a total price of two million one hundred thousand Danish Crowns (2,100,000 DKK).

The total contribution consists of two hundred fifty thousand Danish Crowns (250.000 DKK) allocated to the share capital and one million eight hundred fifty thousand Danish Crowns (1.850.000 DKK) allocated to the issue share premium.

All the shares subscribed by HOLM TRADING HOLDING S.A., have been entirely paid in by a contribution in kind of all its assets and liabilities.

Such contribution is the subject matter of a certificate dated May 7, 2001 and issued by HOLM TRADING HOLDING S.A., prenamed, which states that the net worth of all the assets and liabilities of the company HOLM TRADING HOLDING S.A. is valued at 2.100.000 DKK (two million one hundred thousand Danish Crowns) as of May 7, 2001.

The prementioned certificate shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Since all the conditions of Article 4 -1 of the law of 29 December 1971, as amended, have been met on the contribution in kind of all the assets and liabilities of HOLM TRADING HOLDING S.A., no capital contribution duty will be due on such contribution.

*Transitory Provision*

The first financial year shall begin today and finish on 31 December 2001.

*Estimate of Cost*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about seventy-five thousand Luxembourg francs.

*General Meeting of Shareholders*

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders, representing the entire subscribed capital have passed unanimously the following resolutions:

1) WAVERTON GROUP LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, is appointed director of the Company for an indefinite period.

2) The Company shall have its registered office in L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction du texte en français qui précède:**

L'an deux mille un, le sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

HOLM TRADING HOLDING S.A., une société anonyme constituée sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider, représentée par Monsieur Eggert J. Hilmarsson, employé de banque, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 4 mai 2001.

Laquelle procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il va constituer par les présentes:

**Titre I<sup>er</sup>. - Objet, Durée, Dénomination, Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes avec le comparant et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle n'exercera aucune activité commerciale ou industrielle et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra exercer toutes activités estimées utiles à l'accomplissement de son objet, en restant dans les limites tracées par l'article deux cent neuf de la loi modifiée du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt neuf concernant les sociétés holding.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de . REAL TRADING HOLDING, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou en tout autre pays.

**Titre II. - Capital Social, Parts Sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent cinquante mille Couronnes Danoises (250.000,- DKK) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de dix Couronnes Danoises (10,- DKK) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représentent leurs parts sociales.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social dans le respect des conditions prévues à l'article 11. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 11.** L'associé qui veut céder tout ou partie de ses parts sociales doit en informer les autres associés par lettre recommandée en indiquant le nombre des parts sociales dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés.

Les autres associés auront alors un droit de préemption pour le rachat des parts sociales dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre de parts sociales possédées par chacun des associés. Le non-exercice, total ou partie, par un associé de son droit de préemption accroît celui des autres:

En aucun cas, les parts sociales ne pourront être fractionnées: si le nombre des parts sociales à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des parts sociales pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les parts sociales en excédant sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort. L'associé qui entend exercer son droit de préemption doit en informer les autres associés par lettre recommandée dans les deux mois de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

Le prix payable pour l'acquisition des parts sociales sera déterminé de commun accord entre l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et à défaut par un expert-comptable et fiscal désigné de commun accord par l'associé cédant et le ou les associé(s) acquéreur(s), et en cas de désaccord, par un expert indépendant nommé par le tribunal de commerce du ressort du siège social de la société à la requête de la partie la plus diligente.

L'expert rendra son rapport sur la détermination du prix dans le mois qui suit la date de sa nomination. L'expert aura accès à tous les livres et autres documents de la société qu'il jugera indispensables à la bonne exécution de sa mission.

**Art. 12.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 13.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 14.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La société n'est engagée en toutes circonstances, que par la signature du gérant nommé par l'assemblée générale des associés ou, en cas de nomination par l'assemblée générale de deux ou plusieurs gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 18.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 19.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 20.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

### **Titre IV. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 22.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

HOLM TRADING HOLDING S.à r.l., préqualifiée, vingt-cinq mille parts sociales (25.000)

Les parts sociales ont été toutes souscrites par HOLM TRADING HOLDING S.à r.l., préqualifiée, au prix total de deux millions cent mille Couronnes Danoises (2.100.000,- DKK).

Cet apport consiste en deux cent cinquante mille Couronnes Danoises (250.000,- DKK) pour le capital social et en un million huit cent cinquante mille Couronnes Danoises (1.850.000,- DKK) pour la prime d'émission.

Toutes les parts sociales souscrites par HOLM TRADING HOLDING S.A., prédésignée, ont été intégralement libérées par un apport en nature consistant en l'intégralité de son actif et de son passif.

Cet apport a fait l'objet d'un certificat daté au 7 mai 2001 et établi par HOLM TRADING HOLDING S.A., prédésignée, qui constate que la valeur nette de l'intégralité de l'actif et du passif de la société HOLM TRADING HOLDING S.A. est évalué à 2.100.000,- DKK (deux millions cent mille couronnes danoises) au 7 mai 2001.

Le prédit certificat restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités, de l'enregistrement.

Dès lors que toutes les conditions prévues par l'article 4 -1 de la loi modifiée du 29 décembre 1971 sont remplies en relation avec l'apport de l'Intégralité de l'actif et du passif de HOLM TRADING HOLDING S.A. aucun droit d'apport n'est dû sur cet apport.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2001.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) WAVERTON GROUP LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), est nommée gérante unique pour une durée indéterminée:
- 2) La société aura son siège social L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. J. Hilmarsson, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2001, vol. 859, fol. 32, case 4. – Reçu 500 francs.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 mai 2001.

*J.-J. Wagner.*

(31758/239/275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mai 2001.

### **SICABEL LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 17, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 66.177.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2001, vol. 552, fol. 93, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 avril 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(31674/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2001.